



Mairie
100 Rue d'Alsace-Lorraine - 71110 Valgelon-La Rochette
Tél : 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 50 38
Email : mairie.valgelon-la-rochette@wanadoo.fr
www.valgelon-la-rochette.com

République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

OBJET

Affaires fiscales

Vote des taux directs locaux

Date de convocation
22 mars 2024

Date d'affichage
15 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	28
Exprimés :	27

Le six avril deux mil vingt-quatre à neuf heures trente

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Gilles GLAREY, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Delphine LAINÉ, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT

Procurations : Véronique CORTES ROUX-LATOIR à Carine PIBOULEU, Lionel FUENTES à Nathalie REBATEL, Christophe DUTHEIL à David ATES, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Véronique LEPRUN à Jacky DONJON

Excusé : Virgile FIELBARD

Monsieur Jacky GACHET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que les finances de la commune subissent de plein fouet des hausses historiques (énergie, assurances, maintenances et autres prestations de service). Pour mémoire ces principales charges ont augmenté en 2023 de 360 000 € par rapport à 2021. Elles sont estimées à + 445 000 € en 2024 (Par rapport à 2021). Dans le même temps, les principaux revenus issus des dotations de l'état, sont restés figés.

L'élaboration du budget 2024 laisse à la commune deux options :

- Diminuer les dépenses, en pénalisant notamment les familles et les seniors, et en renonçant aux travaux indispensables à la rénovation des bâtiments dégradés et énergivores, quitte à aggraver encore la situation.
- Augmenter l'impôt foncier pour préserver les enjeux de modernisation de la commune.



Mairie
1 rue de la Vallée, 74130 Valgelon La Rochette
Tél : 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 50 33
Email : mairie.valgelon@wanadoo.fr
www.valgelon-la-rochette.com

	Taux de la commune de Valgelon La Rochette 2023	Taux de la commune de Valgelon La Rochette 2024
Taxe d'habitation	11,19 % (taux 2019 figé de 2020 à 2022)	12,30 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	33,39 %	36,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	75,02%	82,52 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,30 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,73 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,52 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
23	4 LAINÉ Delphine GARCIA Fabien GONTARD Annie CHARLES Patrick	1 BENGRIBA Jean-Claude	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Jacky GACHET

Le Maire,
David ATES



ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 239 755	33,39	95,29	5 545 000	1 851 476	36,73	2 036 678
Taxe foncière non bâties (TFNB)	16 601	75,02	232,37	17 000	12 753	82,52	14 028
Taxe d'habitation (TH)	487 383	11,18	52,30	430 500	48 130	12,30	52 951
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	2 103 657
Total					1 912 359		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 2 103 657	36,73		☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 912 359	82,52		
Taxe d'habitation (TH)	= 1,100032	12,30		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 1 912 359			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			221 848	453 327	855 849		1 531 024

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 2 103 657	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 1 531 024	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 3 634 681
--	---	---	---	---

À CHAMBERY

Le 08 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
Annie Cabrol
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,
Le Maire,

Le 12/04/2024
David ATEs

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

V – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[illegible]